



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE CONVOQUÉE LE 28 OCTOBRE 2020

Les actionnaires de la société EUROPLASMA sont informés de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, convoquée sur troisième convocation le 28 octobre 2020 à 14 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières, à l'effet de délibérer sur les mêmes projets de résolutions à titre extraordinaire inscrits à l'ordre du jour des assemblées convoquées pour les 31 août 2020 et 22 septembre 2020, toutes deux prorogées faute d'avoir réuni le quorum requis.

L'avis de réunion comportant le texte des résolutions soumis à cette assemblée générale extraordinaire a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 27 juillet 2020 (Bulletin n°90). L'avis de convocation comportant les procédures pour participer et voter à cette assemblée ainsi que les modalités d'exercice des droits des actionnaires sera publié prochainement au Bulletin des annonces légales obligatoires et au sein du journal d'annonces légales « Sud-Ouest ».

Il est rappelé que les formulaires de pouvoirs ou de vote par correspondance reçus par la société pour les assemblées du 31 août 2020 et du 22 septembre 2020 restent valables pour cette assemblée du 28 octobre 2020. Pour les titres détenus au porteur, les actionnaires sont invités à fournir une nouvelle attestation d'inscription qui leur sera fournie par l'intermédiaire teneur dans les comptes de titres au porteur.

Avertissement « Covid-19 »

Eu égard aux incertitudes résultant du contexte actuel lié à la Covid-19, la société pourrait être conduite à modifier, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, le lieu, la forme ainsi que les modalités de déroulement, de participation et de vote à l'assemblée générale du 28 octobre 2020. Le cas échéant, les modalités définitives de l'assemblée générale seront précisées sur le site internet de la Société (www.europlasma.com). En tout état de cause, la société invite ses actionnaires à consulter régulièrement le site internet de la société pour se tenir informés des actualités et modalités définitives relatives à l'assemblée générale du 28 octobre 2020.

En outre, le Conseil d'administration invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au président plutôt qu'une présence physique. Le document unique contenant les formulaires de procuration et de vote par correspondance est disponible dans la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site internet de la société. Pour les actionnaires souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale, le port du masque sera obligatoire et ils sont invités à se munir d'un stylo en vue de l'émergence de la feuille de présence.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr